



30 rue de la Tuilerie - BP 4
85570 SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES
Tél : 08 90 26 05

Carrière de "La Fortunière"
Commune de SAINT-CYR-DES-GATS (85)

Demande d'autorisation environnementale
Renouvellement et extension de la carrière

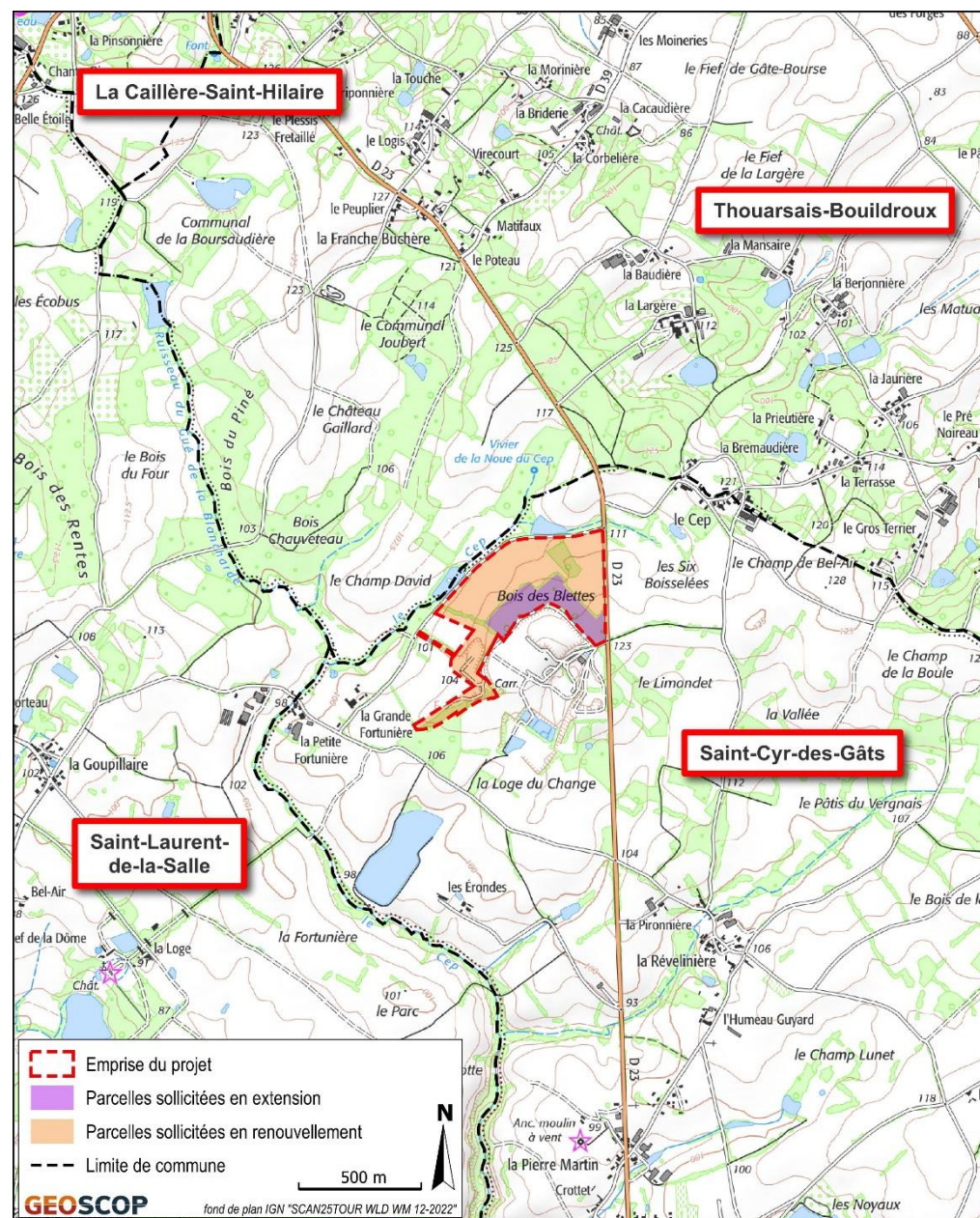
rubriques ICPE **2510, 2517**
rubriques IOTA **2.1.5.0, 3.2.3.0.**

Note de présentation non technique



Sommaire

I.	LE PROJET	3
II.	LES CHIFFRES CLES	3
III.	L'EXPLOITATION	4
IV.	DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	6
V.	LA REMISE EN ETAT DU SITE	9



I. LE PROJET

La briqueterie BOUYER LEROUX de Saint-Martin-des-Fontaines est alimentée par plusieurs carrières de Vendée, dont celle de "La Fortunière".

L'extension de la carrière de "La Fortunière" au Nord du Bois des Blettes a montré que le gisement est moins épais et de moins bonne qualité qu'envisagé.

Les réserves en argiles du site sont donc réduites à environ 5 ans. Or le besoin en argiles issues du site de "La Fortunière" présente un enjeu important à moyen terme pour la briqueterie.

La société BOUYER LEROUX est propriétaire du Bois des Blettes. Les sondages de reconnaissance du gisement, qui y avaient été réalisés dans le cadre de la demande d'autorisation précédente, avaient montré une épaisseur d'argile importante et des caractéristiques intrinsèques aptes aux mélanges d'argiles effectués à la briqueterie, pour répondre au cahier des charges des produits de terre cuite fabriqués.

Le projet de renouvellement et d'extension sur le "Bois des Blettes" permettra donc d'anticiper l'épuisement du gisement de la carrière actuelle, et d'effectuer une transition pour trouver un nouveau site de fourniture d'argiles à moyen terme dans le secteur, de façon à pérenniser l'activité de la briqueterie de Saint-Martin-des-Fontaines.

Ce projet permettra de rester quelques années de plus sur le même secteur et d'optimiser l'exploitation d'un gisement existant, plutôt que d'ouvrir une nouvelle carrière ailleurs avec un impact environnemental et humain potentiellement supérieur. Cela permettra également de bénéficier des aménagements d'ores et déjà réalisés. Par ailleurs, il n'y aura pas d'impact lié à la consommation de terrain agricole pour les agriculteurs locaux, l'extension étant entièrement boisée depuis plusieurs décennies.

Le mode d'exploitation du gisement sera inchangé et restera artisanal : extraction de l'argile à la pelle mécanique par campagnes annuelles de quelques mois ; constitution d'un stock d'homogénéisation ; acheminement du matériau par camion jusqu'à la briqueterie (itinéraire inchangé).

Toutefois, l'exploitation du "Bois des Blettes" nécessitera le défrichement préalable d'une partie du terrain.

II. LES CHIFFRES CLES

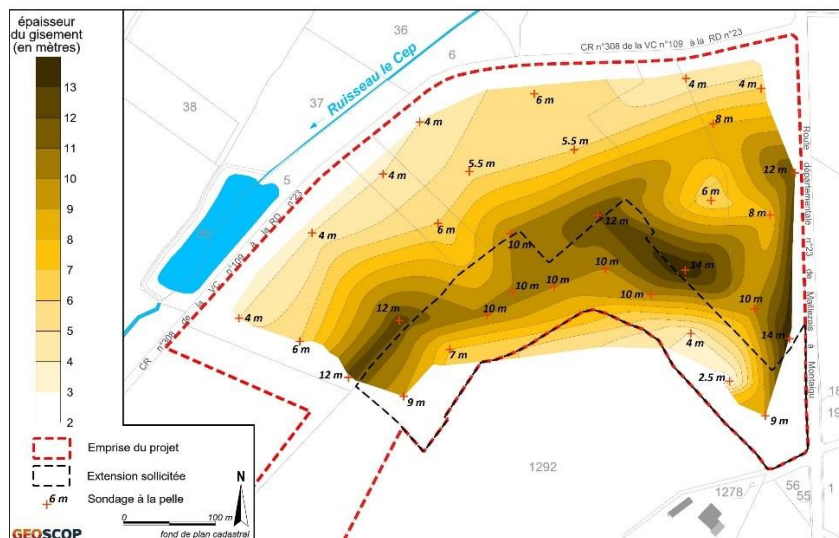
Le porteur de la demande d'autorisation environnementale est la société BOUYER LEROUX. Le tableau ci-contre indique les chiffres clés du projet.

Surfaces	Surface totale de la demande d'autorisation	243 327 m ²
	dont parcelles en renouvellement	191 177 m ²
	dont parcelles en extension	52 150 m ²
	Surface exploitable, dont	167 000 m ²
Cotes / hauteurs	parcelles en renouvellement	118 500 m ²
	parcelles en extension	48 500 m ²
	Surface à défricher	42 800 m ²
	Cotes altimétriques du site	98 m NGF à 110 m NGF
Volumes / tonnages	Cote minimale du fond de fouille	100 m NGF (bassin de décantation)
	au droit de la carrière actuelle	102 m NGF
	au droit de l'extension	
	Epaisseur du gisement	4 à 14 m
Durée d'exploitation / phasage	Hauteur maximale de chaque front d'exploitation	5 à 6 m, avec palier intermédiaire (au droit de l'extension)
	Nombre de paliers par front d'exploitation	1 à 3 suivant l'épaisseur
	Production moyenne annuelle	72 000 T/an
	Production maximale annuelle	128 000 T/an
Matériaux produits	Volume et tonnage totaux du gisement à exploiter	453 000 m ³ , soit 725 000 T
	restant sur la carrière actuelle	253 000 m ³ , soit 644 000 T
	au droit de l'extension	200 000 m ³ , soit 320 000 T
	Durée totale sollicitée	3 années supplémentaires
Réception de matériaux extérieurs	Echéance de l'autorisation sollicitée	25 août 2035
	Nombre de phases d'exploitation	2 phases quinquennales et 1 année biennale
	Traitement des matériaux extraits	Aucun
		-
Vocation à terme	Fabrication de produits de terre cuite à la briqueterie de Saint-Martin-des-Fontaines	Briques de mur, briques de cloison, tuiles
	Surface de la station de transit (accueil d'argiles issues d'autres carrières BOUYER LEROUX)	30 000 m ² au maximum
	Objectif de la remise en état et vocation finale	Réhabilitation mixte comprenant des terrains agricoles, une réserve d'eau à vocation agricole, des boisements, clairières, mares et zones humides.

Principales caractéristiques de la demande

III. L'EXPLOITATION

Il s'agit d'extraire en carrière à ciel ouvert et à flanc de relief **un matériau limono-argileux** issu de l'altération du substratum rocheux.



Epaisseur du gisement au droit de l'extension

L'extraction sera réalisée par campagnes annuelles de quelques mois, pour constituer un stock d'homogénéisation dans l'emprise de la carrière. Cela permettra en outre de diminuer la teneur en eau de la matière première (séchage partiel).

L'extraction sera réalisée à l'aide de pelles mécaniques travaillant en rétro (1 à 2 en général), sans utilisation d'explosifs.

L'objectif est d'extraire l'argile jusqu'à la cote des terrains en aval le long du chemin rural. De ce fait, l'extraction se fera sur plusieurs niveaux en amont, jusqu'à 3 au droit du Bois des Blettes sollicité en extension (fronts de taille de 4 à 5 m).

La présence du boisement nécessitera des opérations de défrichement préalables.

Lors de la campagne d'extraction, la zone d'extraction sera maintenue sèche par pompage d'exhaure, si besoin.

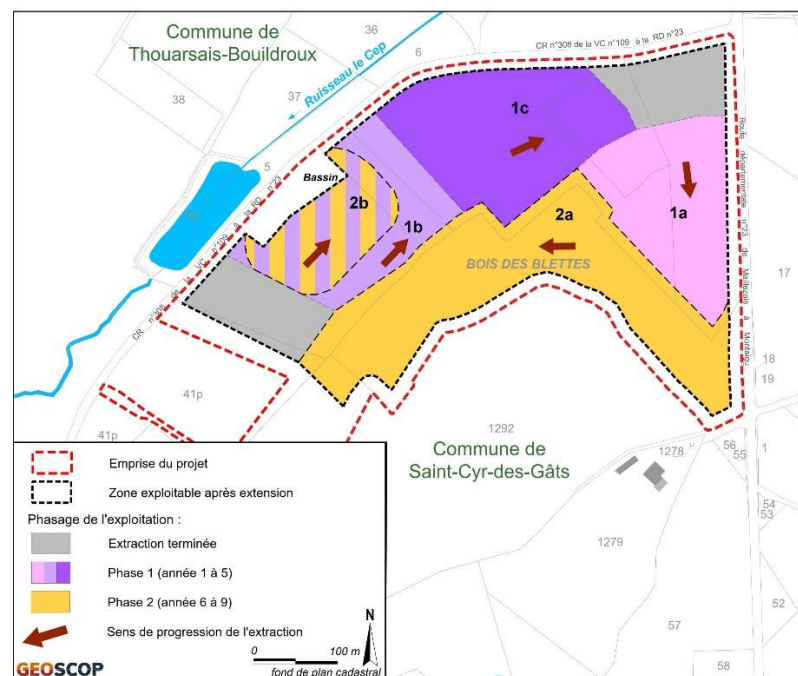
Suivant les besoins, le matériau argileux acheminé vers la briqueterie sera :

- soit directement chargé dans le camion routier depuis le front d'extraction,
- soit chargé depuis le stock d'homogénéisation au cours de l'année.

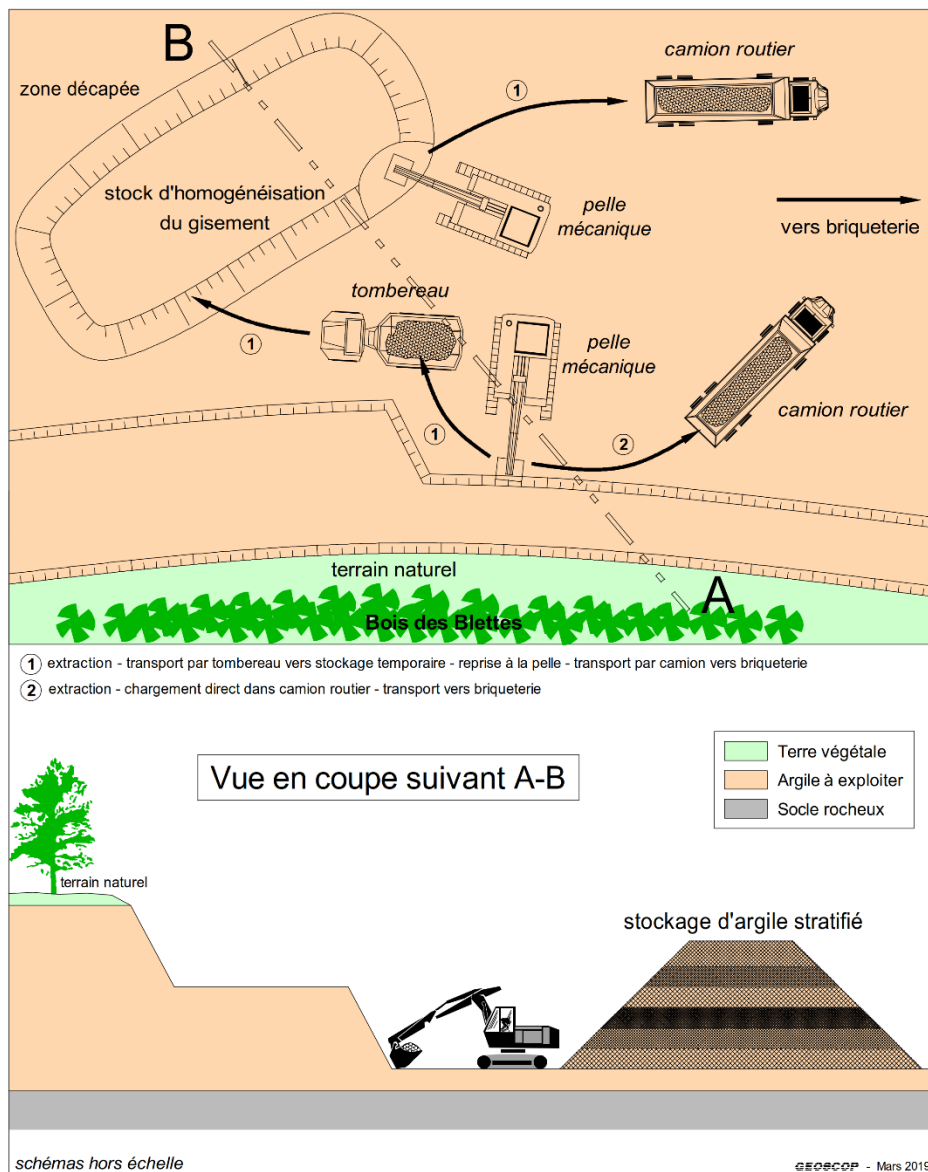
Aucun traitement du matériau brut n'aura lieu dans l'emprise du site.

La plage horaire de travail maximale restera **5h00-22h00 du lundi au vendredi** (ponctuellement démarrage à 4h00), et exceptionnellement le samedi de 5h00 à 21h00. Le travail nocturne et l'activité du samedi se limiteront au chargement de camion et aux rotations vers la briqueterie.

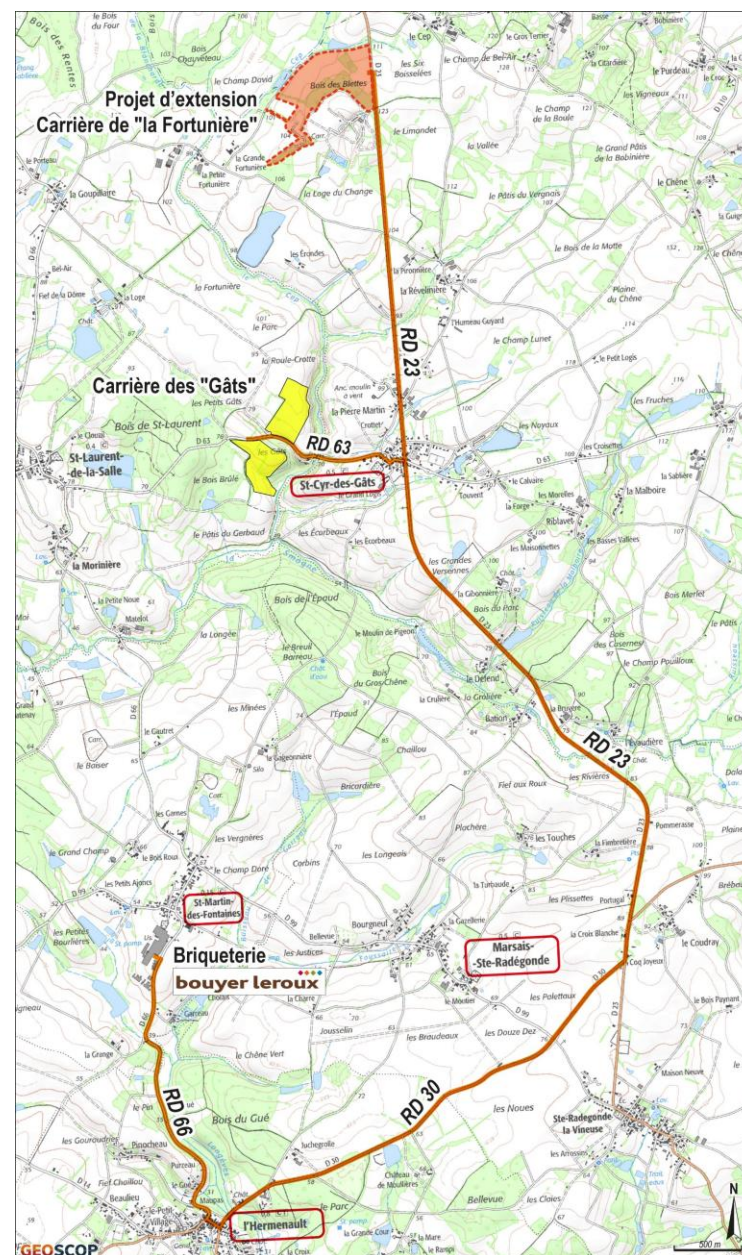
Le site recevra ponctuellement des matériaux extérieurs inertes en transit, notamment le tout-venant extrait sur l'argillère des "Gâts" à Saint-Laurent-de-la-Salle, et pendant encore 2 ans les argiles issues de la carrière de "La Plaine du Chêne".



Phasage de l'extraction



Représentation schématique de l'exploitation



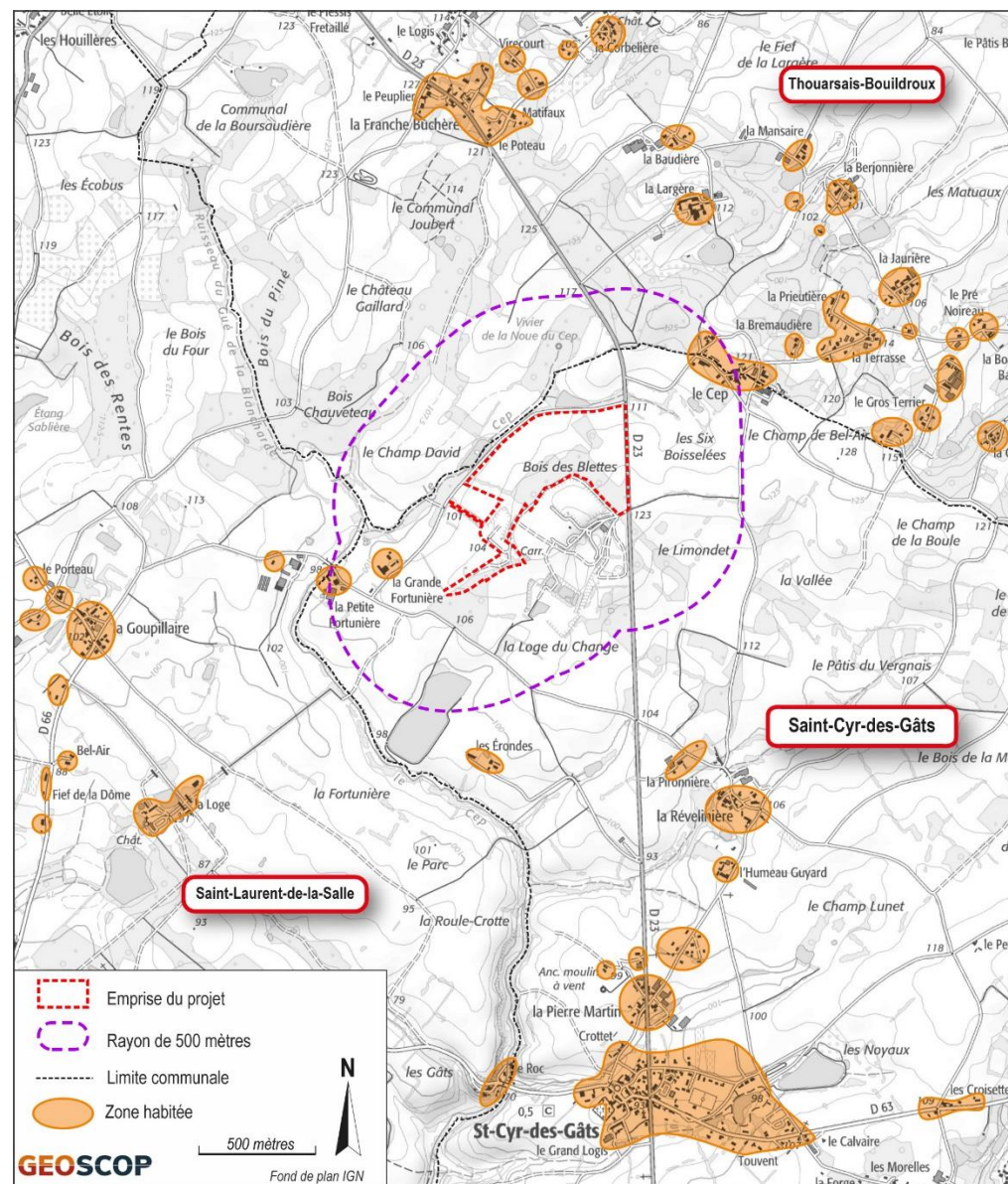
Trajet des camions de transport de l'argile

IV. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de "La Fortunière" s'insère dans :

- ◆ *Un milieu humain peu sensible*

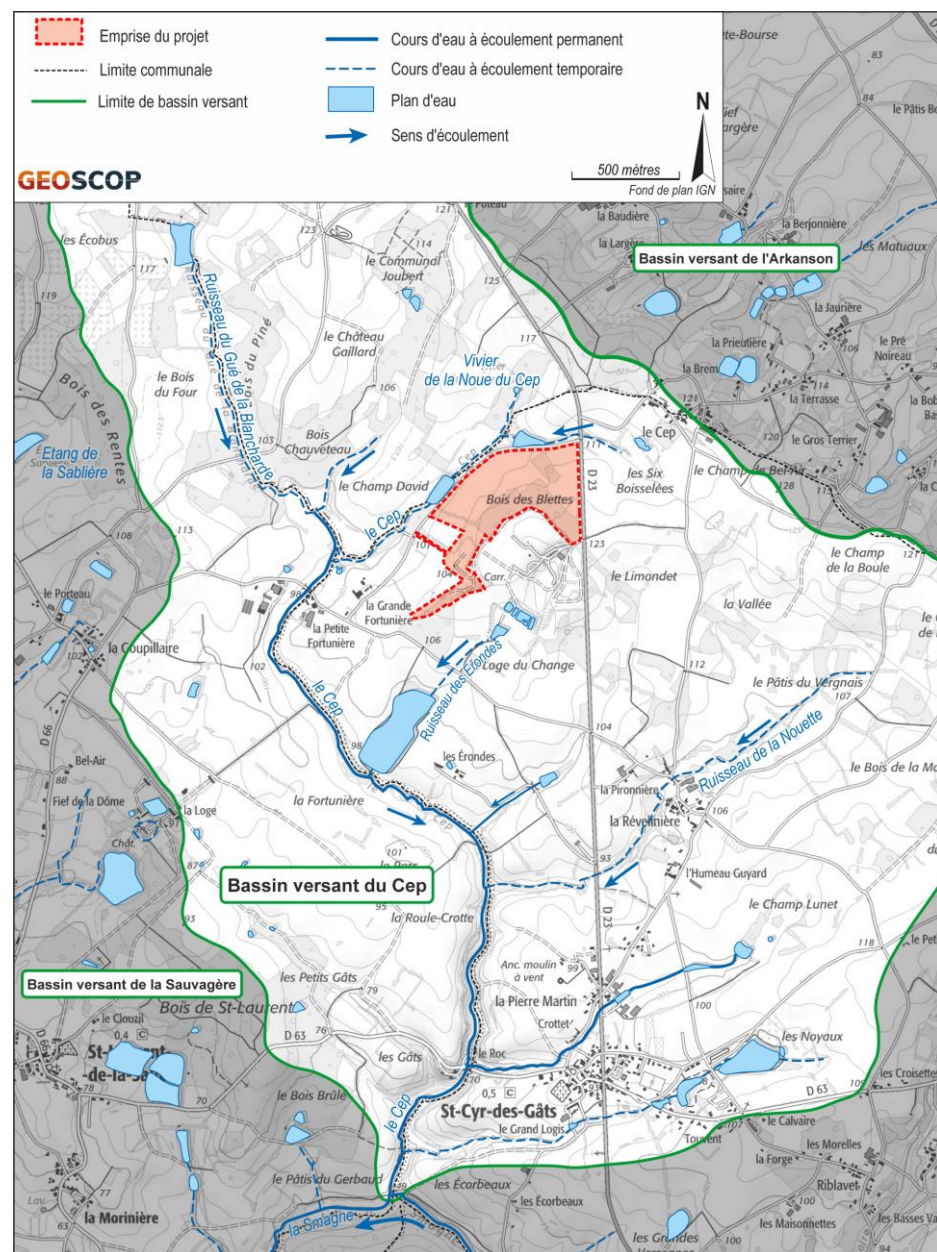
- La carrière est localisée dans un secteur agricole avec une faible densité de population.
- Etant enclavée entre la carrière actuelle et le site SOLITOP, **l'extension ne rapprochera pas la nouvelle emprise carrière des habitations les plus proches** : l'habitation la plus proche de l'emprise du projet se trouve 250 m à l'Ouest au lieu-dit "La Grande Fortunière" ; les habitations les plus proches de la zone excavable sont celles du "Cep" situées 370 m au Nord-Est.
- Dans un rayon de 1 km autour du projet, il existe un établissement recevant du public (ERP) accueillant des populations sensibles : il s'agit du Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M) pour adultes handicapés du domaine de "La Largère" à Thouarsais-Bouildroux. Il est situé à 800 m au Nord-Nord-Est de l'emprise du site. A noter que la société BOUYER LEROUX emploie plusieurs personnes du foyer pour des travaux spécifiques, dans son usine de Saint-Martin-des-Fontaines et dans ses différentes carrières.
- La carrière est éloignée des attraits touristiques, des hébergements de loisirs, et des sentiers de randonnées les plus proches.
- Le projet se situe à l'extérieur des rayons de protection (500 m) des monuments, parcs et jardins les plus proches.
- Aucun indice archéologique n'est répertorié dans l'emprise du site.



Répartition de l'habitat autour du site

♦ Un milieu physique relativement peu sensible :

- Le secteur d'étude appartient au bassin versant du ruisseau le Cep, qui marque la limite communale ; il s'écoule le long du chemin rural n°308, à au moins une vingtaine de mètres de la carrière au Nord et au Nord-Ouest.
- Plusieurs étangs sont présents à proximité du site, il s'agit le plus souvent de retenues aménagées au fil du ruisseau du Cep.
- Le site ne se trouve pas en zone inondable.
- La carrière exploite une formation argileuse imperméable, à flanc de relief au-dessus de la nappe souterraine, sans enjeu sur la ressource en eau.
- L'exploitation du Bois des Blettes nécessitera la destruction de 5 760 m² de zones humides, ne présentant pas de fortes potentialités. Ces surfaces seront compensées sur des terrains extérieurs à la carrière avec un ratio fonctionnel d'au moins 2, avant leur exploitation effective.
- L'emprise du site est située à l'extérieur des périmètres de protection des captages AEP les plus proches.



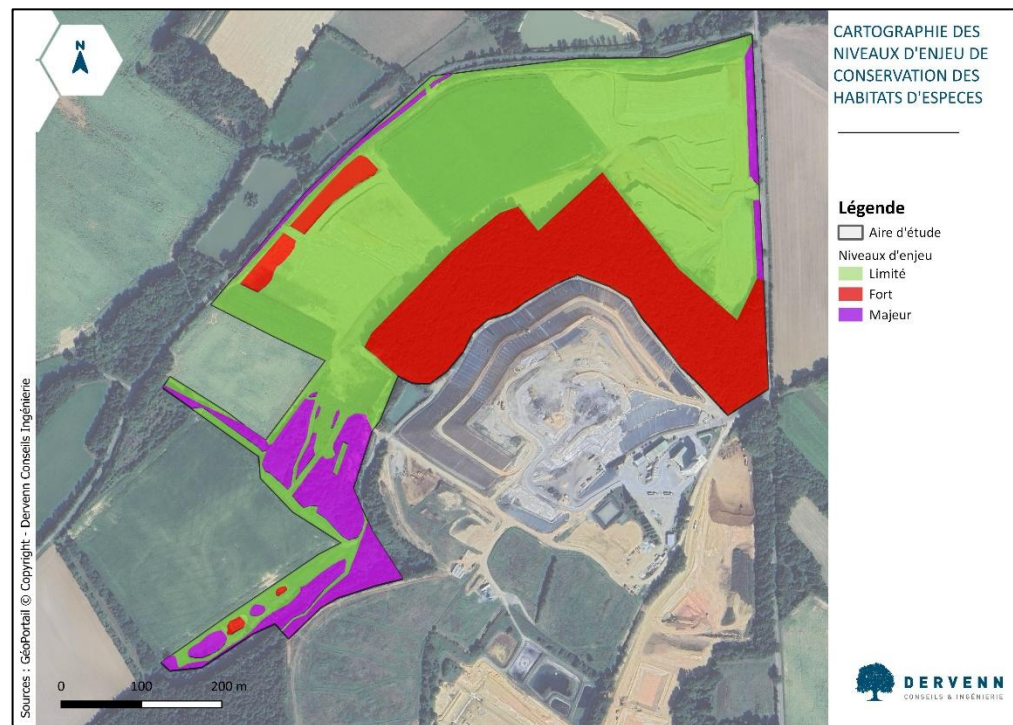
Réseau hydrographique local

♦ Un milieu naturel à sensibilité modérée :

- La zone d'étude n'est concernée par aucun des zonages de protection réglementaire du milieu naturel ou du paysage suivants : sites Natura 2000, ZNIEFF de type I, arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, parc naturel. Elle est toutefois inscrite dans une ZNIEFF de type II.
- Au regard de la Trame Verte et Bleue, le rôle de corridor du Bois des Blettes sera en partie maintenu pendant la période d'exploitation puisqu'une bande boisée serait conservée en limite sud du site. En fin d'exploitation, l'espace sera reboisé pour recréer un boisement à l'emplacement exact de celui détruit.
- L'extension est occupée par une châtaigneraie homogène régulièrement exploitée en cèpée. Le défrichement du boisement sera compensé à près de 200 % de la surface détruite par des plantations d'arbres sur des terrains extérieurs à l'emprise du projet.
- Aucun habitat ne présente d'enjeu de conservation particulier en tant que groupement végétal, il s'agit d'habitats communs.
- Seules 2 espèces végétales présentes sur le site sont quasi-menacées, elles seront préservées : la Gastridie ventrue, le Potamot capillaire.
- Parmi la faune recensée, 27 espèces protégées ont une forte exigence écologique liée à des milieux particuliers :
 - Les milieux boisés et lisières : 13 espèces de chauves-souris, 1 espèce d'oiseau, diverses espèces communes forestières ;
 - Les milieux semi-ouverts et bocage : 5 espèces d'oiseaux ;
 - Les zones humides et milieux aquatiques : 5 espèces d'amphibiens et 1 espèce d'oiseau ;
 - Les fourrés et milieux arbustifs : 4 espèces de reptiles.

Des mesures de réduction et de compensation sont prévues, notamment la plantation et le renforcement de haies, et la création d'ornières.

- Après les mesures d'évitement (maintien d'une bande boisée, ...), de réduction (défrichement progressif, préservation de micro-habitats, ...), de compensation (plantations d'un boisement et de haies bocagères, zones humides, micro-habitats, ...), et d'accompagnement (replantation d'un bois, création de mares, ...), les impacts résiduels seront nuls à faibles.



Niveaux d'enjeu de conservation des habitats d'espèces (Dervenn)

V. LA REMISE EN ETAT DU SITE

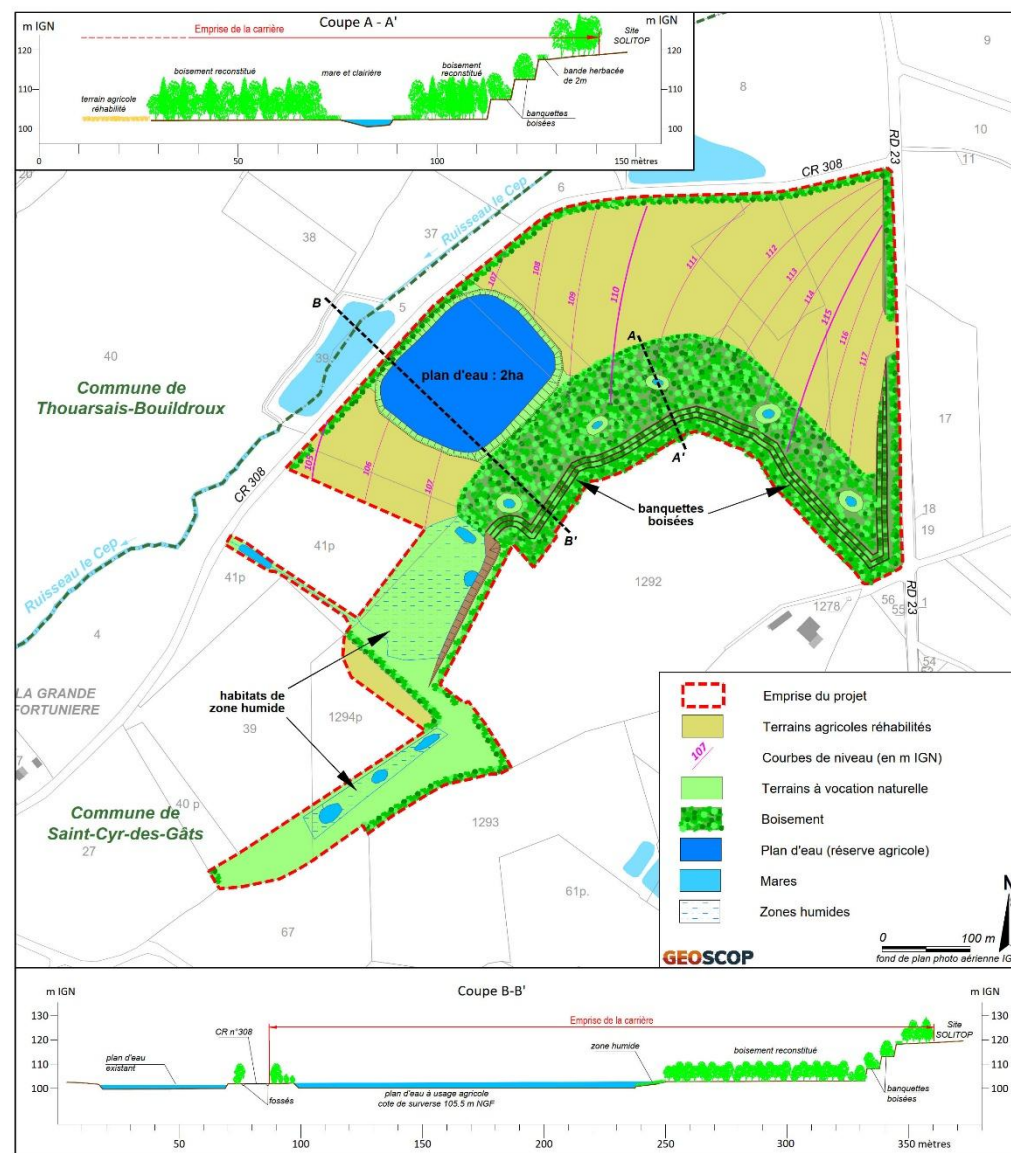
Les modalités de remise en état de la carrière ont été fixées non seulement sur la base des souhaits des exploitant agricoles des terrains de l'emprise du projet, mais également en tenant compte des différentes études réalisées (Dervenn Conseils & Ingénierie, GEOSCOP), en lien avec les sensibilités environnementales (zones humides, boisement, espèces protégées, paysage, ...).

Au terme de l'exploitation de l'argilière, il est envisagé de remettre en état le site de la façon suivante :

- ✓ **réhabilitation des terres agricoles** sur environ 10 ha au droit de la carrière actuelle,
- ✓ **aménagement d'un plan d'eau** d'environ 2 ha à vocation agricole (réserve) et naturelle, avec **plantation d'une haie bocagère** sur son pourtour,
- ✓ **reboisement de la parcelle de l'extension** en pied de fronts définitifs avec des essences locales, parsemé de **5 clairières** occupées par **5 mares**,
- ✓ **plantations des banquettes** de fronts en essences locales,
- ✓ **maintien de zones naturelles** sur le secteur de "La Grande Fortunière".

Il est prévu une remise en état coordonnée à l'extraction.

La remise en état choisie a reçu l'avis favorable du maire de Saint-Cyr-des-Gâts.



Plan de remise en état